



## Offre de formation

—  
Formations ASSC et ASE  
selon l'article 32 OFPr  
2022/2023



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Ecole professionnelle santé - social ESSG**  
**Berufsfachschule Soziales - Gesundheit ESSG**

---

# 1 Formations ASSC et ASE (article 32)

---

## 1.1 Objectif

Permettre à des professionnel.le.s sans titre CFC correspondant mais déjà au bénéfice d'une bonne expérience pratique de suivre les cours comme les apprenti.e.s ASE ou ASSC dans le but de les aider à préparer l'examen final et d'obtenir leur CFC.

## 1.2 Avantages de l'offre

- > Formation possible en parallèle d'une activité professionnelle à temps partiel sans signature d'un contrat d'apprentissage.
- > Programme complet réalisable en 2 ans (1.5 à 2 jours de cours en 1<sup>ère</sup> année, 1 à 1,5 jour de cours en 2<sup>ème</sup> année).

## 1.3 Conditions d'admission

- > ASSC : 5 ans d'expérience professionnelle au total au moment de la procédure de qualification (examen final), dont au minimum 3 ans à 100% dans le domaine des soins et de l'accompagnement ([OrFo 2017](#)).
- > ASE : 5 ans d'expérience professionnelle au total au moment de la procédure de qualification (examen final), dont minimum 4 ans à 50% dans le domaine socio-éducatif ([OrFo 2005](#), **jusqu'à PQ 2023 y compris**).
- > ASE : 5 ans d'expérience professionnelle au total au moment de la procédure de qualification (examen final), dont minimum 2 ans à 100% dans le domaine socio-éducatif ([OrFo 2021](#) **dès PQ 2024 y compris**).

## 1.4 Contenu de la formation

- > Branches professionnelles : offre de cours en journée sous forme modulaire en fonction des choix de chaque candidat.e.
- > Culture générale (eCG) : offre de cours sous forme modulaire en journée (un après-midi de cours par semaine sur 2 ans) ou en cours du soir pendant une année.

## 1.5 Durée et organisation

La durée de la formation dépend de chaque candidat.e et du nombre de modules choisis. Pour un.e candidat.e qui souhaite suivre tous les modules, il faut prévoir **2 années scolaires entières**, puisque les modules sont répartis sur 2 ans.

- > Branches professionnelles ASSC ou ASE : 1,5 jours de cours en 1<sup>ère</sup> année, 1 jour de cours en 2<sup>ème</sup> année.
- > Culture générale (eCG) : soit en cours du soir pendant une année (une soirée par semaine de 17h30 à 21h00), soit en cours de jour (3 périodes par semaine durant 2 ans).
- > Les cours démarrent la semaine du 29 août 2022. Ils s'achèvent la semaine du 3 juillet 2023 pour les 1<sup>ères</sup> années et en mai 2023 pour les 2<sup>èmes</sup> années.

---

> Les cours ont lieu à l'Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Route de Grangeneuve 4, 1725 Posieux.

## 1.6 Inscription

Le formulaire d'inscription constitue l'inscription formelle aux examens finaux. Il doit être envoyé au **SFP (Service de la formation professionnelle)** avec les annexes citées. Il est disponible sur la page internet de l'Etat de Fribourg sur ce lien :

<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/formation-pour-adultes-et-formation-continue/certification-professionnelle-pour-adultes>. Si le.la candidat.e est déjà au bénéfice d'un CFC ou diplôme du secondaire II (eCG ou maturité professionnelle / académique), il ou elle peut formuler au SFP une demande de dispense d'examen final pour la partie culture générale (eCG). Dès l'inscription validée par le SFP, l'ESSG contactera le ou la candidat.e pour lui transmettre les formulaires d'inscription aux modules.

Sauf dispense de culture générale, le dépôt d'un travail personnel d'approfondissement (TPA) fait partie intégrante de la procédure de qualification. Il appartient au ou à la candidat.e de se renseigner sur les modalités.

## 1.7 Coûts

Les coûts de la formation se basent sur le nombre total de modules choisis et ne peuvent en conséquence être établis avant le choix des modules par les candidat.e.s. Des arrangements de paiements mensuels sont possibles par année scolaire. La facturation des cours se fait en octobre. Les tarifs se basent sur l'OTIFP.

### Taxes

Inscription CHF 320.--

Inscription à la PQ (\*) CHF 170.--

Taxe annuelle CHF 35.-- si 1 jour

CHF 45.-- dès 1,5 jour de cours

(\*) *Procédure de qualification*

### Support de cours

eCG de jour CHF 63.--

eCG du soir CHF 0.--

Cours BP (\*\*) env. CHF 600.-

(\*\*) *Branches professionnelles*

### Prix des cours (en cas d'inscription à la totalité des modules)

**eCG** Cours du soir : CHF 710.--

Cours de jours sur 2 ans : CHF 750.-

**ASSC** CHF 1'650.-- (modules 1<sup>ère</sup> année)

CHF 1'050.-- (modules 2<sup>ème</sup> année)

**ASE** CHF 1'650.-- (modules 1<sup>ère</sup> année)

CHF 975.-- (module 2<sup>ème</sup> année)

## 1.8 Débouchés

> Accès direct au marché du travail

> Admissibilité à une formation de niveau ES (Ecole supérieure)

## 1.9 Contacts

### CFC d'ASSC en article 32

Madame Nathalie Oberson, Doyenne

[EssgNathalie.Oberson@edufr.ch](mailto:EssgNathalie.Oberson@edufr.ch)

026 305 55 84

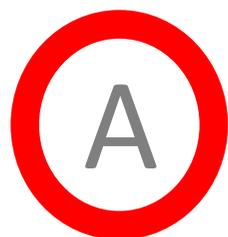
### CFC d'ASE en article 32

Monsieur Marcel Rhyn, Doyen

[Marcel.Rhyn@edufr.ch](mailto:Marcel.Rhyn@edufr.ch)

026 305 56 28

## 1.10 Processus d'inscription à une formation CFC en article 32 - Schéma



### ETAPE 1 - INSCRIPTION À L'EXAMEN FINAL - CANDIDAT.E

Le.la candidat.e s'inscrit à la procédure de qualification (examen final) en envoyant le **formulaire** de demande d'admission au **SFP**.



### ETAPE 3 - INSCRIPTION AUX MODULES - CANDIDAT.E

Le.la candidat.e coche les modules choisis et renvoie la liste dûment signée à l'**ESSG**.



### ETAPE 2 - CONVOCATION DU SFP ET COPIE À L'ESSG

Le **SFP** envoie une confirmation avec l'**ESSG** en copie. L'**ESSG** transmet au / à la candidat.e la liste des modules à choix auxquels le.la candidat.e peut s'inscrire selon ses besoins.



### ETAPE 4 - SUIVI DES COURS ET EXAMENS

Le.la candidat.e suit ses modules en fonction de ses inscriptions jusqu'à la procédure de qualification (PQ)

